



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 6 juin 2024 — N° 137

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Blouin (Bonaventure) fait une déclaration afin de souligner la Journée de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. John Halpin.

Mme Mallette (Huntingdon) fait une déclaration afin de souligner le succès du vignoble Domaine des Salamandres.

M. Bouazzi (Maurice-Richard) fait une déclaration afin de demander le maintien des activités du Centre justice et foi.

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de souligner le Mois de sensibilisation aux accidents vasculaires cérébraux.

6 juin 2024

Mme Prass (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées.

Mme Laforest (Chicoutimi) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Mario Lacroix.

M. Sainte-Croix (Gaspé) fait une déclaration afin de souligner la Journée de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

M. Simard (Montmorency) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire de la Corporation de développement communautaire de Beauport.

M. Rivest (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de rendre hommage aux élus de la Côte-du-Sud.

M. Montigny (René-Lévesque) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Centre d'action bénévole Le Nordest.

M. Lacombe (Papineau) fait une déclaration afin de saluer le travail du personnel de la santé de l'Outaouais.

6 juin 2024

À 9 h 55, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 10.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 69 Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 69.

Dépôts de documents

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel 2023-2024 de Loto-Québec;

(Dépôt n° 1625-20240606)

Le rapport annuel 2024 de la Société québécoise du cannabis;

(Dépôt n° 1626-20240606)

6 juin 2024

Le rapport annuel 2024 de la Société des alcools du Québec.
(Dépôt n° 1627-20240606)

M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, dépose :

Le rapport 2024 sur l'état des puits d'hydrocarbures inactifs au Québec.
(Dépôt n° 1628-20240606)

M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le bilan 2022-2024 du déploiement de la mesure du bracelet antirapprochement.
(Dépôt n° 1629-20240606)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 9 avril 2024 par M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne) concernant la participation du Québec à la voie d'accès familiale à la résidence permanente pour les personnes touchées par le conflit au Soudan.

(Dépôt n° 1630-20240606)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement,
M. Benjamin, troisième vice-président, dépose :

Le rapport annuel 2023-2024 des activités en matière de prévention et de traitement des situations d'incivilité, de conflits et de harcèlement psychologique et sexuel au travail à l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 1631-20240606)

6 juin 2024

Dépôts de rapports de commissions

M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 23 mai et les 4 et 5 juin 2024, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 45, Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin principalement de renforcer la protection de l'intégrité des personnes dans les loisirs et les sports. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1632-20240606)

Dépôts de pétitions

M. Grandmont (Taschereau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 610 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'accessibilité aux laissez-passer du Festival d'été de Québec.

(Dépôt n° 1633-20240606)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) retire certains propos non parlementaires.

6 juin 2024

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 5 juin 2024 sur la motion de Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, proposant que le projet de loi n° 65, Loi limitant le droit d'éviction des locateurs et renforçant la protection des locataires âgés, soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **296** en annexe)

Pour : **109** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 65 est adopté.

L'Assemblée tient le vote reporté le 5 juin 2024 sur la motion de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales, proposant que le projet de loi n° 57, Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (*titre modifié*), soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **297** en annexe)

Pour : **109** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 57 est adopté.

6 juin 2024

Motions sans préavis

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et des députés indépendants, propose :

QUE, conformément aux articles 104, 104.1 et 105 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), Mme Sophie Giroux-Blanchet, secrétaire générale adjointe et avocate, Commission d'accès à l'information, soit nommée, suivant la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres de la Commission d'accès à l'information établie par règlement du Bureau de l'Assemblée nationale, membre de la Commission d'accès à l'information, affectée à la section juridictionnelle, pour un mandat de cinq ans à compter du 2 juillet 2024 et que sa rémunération et ses autres conditions de travail soient celles contenues dans le document ci-annexé que je dépose.

Puis, il dépose :

La rémunération et les autres conditions de travail de Mme Sophie Giroux-Blanchet comme membre de la Commission d'accès à l'information affectée à la section juridictionnelle.

(Dépôt n° 1634-20240606)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'article 104 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, un vote requérant l'approbation d'au moins les deux tiers des membres de l'Assemblée est requis; un vote électronique est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 298 en annexe)

Pour : **106** Contre : **0** Abstention : **0**

6 juin 2024

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, Mme la présidente procède à la lecture de la motion suivante, proposée conjointement par tous les groupes parlementaires et les députés indépendants :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 80^e anniversaire du débarquement de Normandie;

QU'elle souligne le courage de nos soldats qui sont débarqués sur la plage Juno, le 6 juin 1944, afin de libérer la France et pour défendre nos valeurs de liberté et de démocratie;

QU'elle reconnaisse que comme Québécoises et Québécois, nous avons une dette éternelle à tous les soldats qui ont fait preuve d'une bravoure exceptionnelle, au péril de leur vie, pour défendre notre civilisation;

QU'enfin elle observe une minute de silence à la mémoire de tous les soldats qui ont péri au front.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de Mme la présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, conjointement avec M. Legault, premier ministre, M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Lefebvre (Arthabaska), propose :

QUE l'Assemblée rende hommage à la mémoire de Monsieur Jean-Pierre Ferland, décédé le 27 avril dernier à l'âge de 89 ans;

QU'elle souligne la riche carrière de cet auteur-compositeur-interprète qui a légué au Québec et à la Francophonie un vaste héritage musical de plus de 450 chansons;

6 juin 2024

QU'elle rappelle toute l'affection que lui témoignait la nation québécoise et la place toute particulière qu'occupent de nombreuses de ses œuvres dans le cœur du public québécois, notamment l'album « Jaune », une révolution pour la musique québécoise lors de sa sortie en 1970;

QU'elle rappelle les nombreux prix et honneurs reçus par Jean-Pierre Ferland tout au long de sa carrière, notamment sa nomination à titre de chevalier de l'Ordre national du Québec et à titre d'officier de l'Ordre du Canada;

QU'elle offre ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches;

QU'enfin, elle observe une minute de silence à la mémoire de ce grand Québécois et de ce véritable « petit roi » de la chanson québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Benjamin, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M. Paradis (Jean-Talon) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée prenne acte de la mobilisation de l'Association pour la défense des droits sociaux Québec métropolitain, qui manifeste aujourd'hui devant l'Assemblée nationale;

6 juin 2024

QU'elle rappelle que le quatrième Plan de lutte à la pauvreté doit être déposé d'ici le 30 juin 2024;

QU'elle affirme que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est essentielle et que le Québec doit poursuivre son travail pour lutter contre la pauvreté;

QU'enfin, l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'améliorer les conditions des prestataires des programmes d'assistance sociale à travers son Plan de lutte à la pauvreté.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Paradis (Jean-Talon) présente une motion concernant l'ingérence étrangère; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Poulin (Beauce-Sud), conjointement avec Mme Garceau (Robert-Baldwin), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 30^e anniversaire de l'émission *La Petite Vie*, un phénomène télévisuel sans précédent au Québec;

QU'elle reconnaisse l'apport inestimable de M. Claude Meunier, et de ses nombreux artisans, à la culture québécoise et à notre paysage télévisuel;

QU'elle souligne les multiples records de cotes d'écoute, depuis 30 ans, dépassant même le 4 millions de téléspectateurs;

QU'elle note les nombreuses distinctions remportées par *La Petite Vie*, au fil du temps;

6 juin 2024

QU'elle mette en relief le succès de cette émission grâce à une distribution de comédiens parmi les plus marquantes de l'histoire du Québec;

QU'elle profite de ce 30^e anniversaire pour rappeler son apport inestimable à notre patrimoine culturel québécois.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 178 du Règlement de l'Assemblée nationale, soit constituée une commission spéciale sur les enjeux reliés aux impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes, notamment sur :

- le temps d'écran chez les jeunes;
- les mesures d'encadrement des écrans, notamment à l'école et sur le web, y compris l'accès aux outils numériques d'apprentissage;
- l'accès aux réseaux sociaux, y compris via les jeux vidéo;
- la cyberintimidation, y compris le partage de matériel sexuellement explicite;
- l'accès des mineurs à la pornographie sur le web;
- les mécanismes visant à créer une dépendance utilisés par certaines applications;
- la publicité destinée aux enfants sur les plateformes et les applications.

QUE la dénomination de cette commission soit « Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes »;

6 juin 2024

QUE la commission soit composée de douze membres ainsi répartis :

- sept députés du groupe parlementaire formant le gouvernement, incluant la présidence de la commission;
- trois députés de l’opposition officielle, incluant la vice-présidence de la commission;
- un député du deuxième groupe d’opposition;
- un député indépendant siégeant sous la bannière du Parti Québécois;

QUE chaque groupe parlementaire transmette à la directrice des commissions parlementaires la liste de ses membres de la commission, y compris le nom de la présidence et de la vice-présidence, dans les sept jours suivant l’adoption de la présente motion;

QUE la commission permette à tout député indépendant ne siégeant pas sous la bannière du Parti Québécois de participer à ses travaux selon les modalités prévues à l’article 132 du Règlement de l’Assemblée nationale;

QUE le comité directeur de la commission soit constitué de la présidence, de la vice-présidence, du membre du deuxième groupe d’opposition, du membre indépendant siégeant sous la bannière du Parti Québécois et du secrétaire;

QUE la commission puisse tenir des séances de travail à compter de l’adoption de la présente motion;

QUE la commission puisse tenir des consultations en ligne conformément à l’article 173.1 du Règlement de l’Assemblée nationale;

QUE la commission puisse procéder à des consultations particulières et auditions publiques;

QUE la commission puisse, de plus, procéder à des auditions en séance de travail ou à huis clos à la demande d’un témoin;

6 juin 2024

QUE la commission puisse recourir à l'utilisation de la visioconférence dans le cadre des auditions;

QUE la commission puisse tenir des auditions et des séances de travail virtuelles pourvu que les décisions se prennent à l'unanimité;

QUE la commission puisse se déplacer et se réunir à l'extérieur des édifices de l'Assemblée nationale;

QUE le comité directeur détermine les personnes et les organismes qu'elle souhaite entendre;

QUE le comité directeur puisse déterminer la durée totale de chaque audition ainsi que la durée de l'exposé et des échanges avec les membres de la commission;

QUE l'organisation des travaux soit confiée au comité directeur, notamment l'aménagement de l'horaire selon les éventuelles demandes de changement des personnes et des organismes;

QUE la commission soit convoquée par son président conformément à l'article 148 du Règlement de l'Assemblée nationale, même s'il s'agit d'un mandat confié par l'Assemblée;

QUE la commission ne soit pas limitée à trois jours francs, après la fin des consultations particulières, pour déterminer en séance de travail les observations, conclusions et recommandations, le cas échéant, qu'elle entend formuler dans son rapport;

QUE la commission dépose son rapport au plus tard le 30 mai 2025;

QUE les règles de procédure relatives aux commissions permanentes s'appliquent à la commission dans la mesure où elles sont compatibles avec les dispositions de la présente motion;

QUE la Direction des commissions parlementaires assure le soutien nécessaire au bon fonctionnement de cette commission;

6 juin 2024

QUE la commission dispose des ressources nécessaires à la réalisation de son mandat, notamment en matière de soutien à la recherche et de publicité.

La motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 62, Loi visant principalement à diversifier les stratégies d'acquisition des organismes publics et à leur offrir davantage d'agilité dans la réalisation de leurs projets d'infrastructure.

M. Benjamin, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séances de travail afin de poursuivre l'étude des observations, conclusions ou recommandations de la Commission à la suite des consultations particulières et auditions publiques ainsi que des rencontres tenues dans le cadre du mandat d'initiative visant à étudier les moyens facilitant le don d'organes ou de tissus, notamment l'instauration de la présomption du consentement, et afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative portant sur la création d'une commission parlementaire itinérante sur l'urgence d'agir en Outaouais afin de maintenir un niveau sécuritaire dans l'offre de services et de soins de santé à la population.

6 juin 2024

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, propose que le principe du projet de loi n° 66, Loi visant à renforcer le suivi des personnes faisant l'objet d'un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux ou d'inaptitude à subir leur procès, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 14 heures, conformément à l'ordre adopté le 23 mai 2024.

Les travaux reprennent à 14 heures.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Bonnardel, ministre de la Sécurité publique, proposant que le principe du projet de loi n° 66, Loi visant à renforcer le suivi des personnes faisant l'objet d'un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux ou d'inaptitude à subir leur procès, soit maintenant adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 66 est adopté.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 66 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la santé et des services sociaux.

La motion est adoptée.

6 juin 2024

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'administration publique qui, le 30 avril 2024, a procédé à l'audition d'Hydro-Québec sur le chapitre 5 du rapport de décembre 2022 du Vérificateur général intitulé *Hydro-Québec : maintenance des actifs du réseau de distribution d'électricité*. Le rapport contient des observations, des conclusions et deux recommandations.

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat : 58 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 31 minutes 4 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 20 minutes 34 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes 51 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au vendredi 7 juin 2024, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 15 h 21, Mme Soucy, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 7 juin 2024, à 9 h 40.

6 juin 2024

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 6 juin 2024, à 11 h 45, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, Mme Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) et Mme Jeannotte (Labelle), les représentantes du premier ministre, et de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 65 Loi limitant le droit d'éviction des locateurs et renforçant la protection des locataires aînés

Puis, à 14 h 15, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales, Mme Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata) et M. Rivest (Côte-du-Sud), les représentants du premier ministre, de Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) et Mme Dufour (Mille-Îles), les représentantes du chef de l'opposition officielle, et de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 57 Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (*titre modifié*)

La Présidente

NATHALIE ROY

6 juin 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de Mme Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, proposant l'adoption du projet de loi n° 65, Loi limitant le droit d'éviction des locataires et renforçant la protection des locataires âgés :

(Vote n° 296)

POUR - 109

Abou-Khalil (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Allaire (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Paradis (PQ)
Arseneau (PQ)	D'Amours (CAQ)	Labrie (QS)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Laforest (CAQ)	Prass (PLQ)
Bélangier (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Proulx (CAQ)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rivest (CAQ)
(Orford)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamothe (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (PLQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	(Mille-Îles)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lefebvre (IND)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Legault (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bouazzi (QS)	Garceau (PLQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bourassa (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Cadet (PLQ)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Caire (CAQ)	Grandmont (QS)	Mallette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Guillemette (CAQ)	Martel (CAQ)	(Dubuc)
(La Pinière)	Haytayan (CAQ)	Massé (QS)	Tremblay (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Hébert (CAQ)	McGraw (PLQ)	(Hull)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)

6 juin 2024

Sur la motion de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales, proposant l'adoption du projet de loi n° 57, Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (*titre modifié*) :

(Vote n° 297)

POUR - 109

Abou-Khalil (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Allaire (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Paradis (PQ)
Arseneau (PQ)	D'Amours (CAQ)	Labrie (QS)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Laforest (CAQ)	Prass (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Proulx (CAQ)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rivest (CAQ)
(Orford)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamothe (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (PLQ)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	(Mille-Îles)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lefebvre (IND)	Simard (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Legault (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bouazzi (QS)	Garceau (PLQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bourassa (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Cadet (PLQ)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Caire (CAQ)	Grandmont (QS)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Guillemette (CAQ)	Martel (CAQ)	(Dubuc)
(La Pinière)	Haytayan (CAQ)	Massé (QS)	Tremblay (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Hébert (CAQ)	McGraw (PLQ)	(Hull)
Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)

6 juin 2024

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que Mme Sophie Giroux-Blanchet soit nommée membre de la Commission d'accès à l'information :

(Vote n° 298)

POUR - 106

Abou-Khalil (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Labrie (QS)	Poulet (CAQ)
Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	Déry (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Prass (PLQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Laforest (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lamothe (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bérubé (PQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Roy (CAQ)
Biron (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Sainte-Croix (CAQ)
Blais (CAQ)	Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Schmaltz (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lefebvre (IND)	Schneeberger (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Legault (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ) (Chapleau)	St-Louis (CAQ)
Boulet (CAQ)	Ghazal (QS)	Maccarone (PLQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bourassa (CAQ)	Girard (CAQ) (Groulx)	Malette (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Cadet (PLQ)	Guillemette (CAQ)	Massé (QS)	Thouin (CAQ)
Caire (CAQ)	Haytayan (CAQ)	McGraw (PLQ)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	Tremblay (CAQ) (Hull)
Champagne Jourdain (CAQ)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Zanetti (QS)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (PQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)	